

Comité Technique d'Établissement



Titulaires
Stagiaires
Contractuels



Votez Sud... comme «Solidaires»
parce que c'est ensemble, titulaires, précaires ou usagers que nous pourrions résister à ceux qui veulent liquider nos acquis sociaux et nos services publics pour laisser la place à la loi du marché.

Votez Sud... comme «Unitaires»
parce que c'est unis, organisations syndicales, associations et collectifs de lutte, que nous défendrons l'emploi, les services publics, la protection sociale et que nous ferons vivre la solidarité.

Votez Sud... comme «Démocratiques»
parce que chacun, chacune doit pouvoir participer aux décisions pour que l'action syndicale soit solide et bien ancrée à la base. Sud rendra compte de chacune de ses réunions.

Au C.T.E. les délégué(e)s SUD n'ont pour boussole que les intérêts des collègues, ceux des usagers et du service public.

Qu'est-ce que le C.T.E. ?

Le CTE est une instance qui est consultée sur les délibérations du conseil de surveillance, les plans de redressement que le directeur présente à l'ARS, l'organisation interne à l'établissement (notamment l'organisation des pôles), les conditions et l'organisation du travail dans l'établissement, la politique générale de formation du personnel, les critères de répartition de la prime de service, de la prime forfaitaire technique et de la prime de technicité.

De façon spécifique, le CTE est également consulté sur la politique sociale, les modalités de la politique d'intéressement, le bilan social, la politique d'amélioration continue de la qualité, de la sécurité des soins, de la gestion des risques, des conditions d'accueil et de prise en charge des usagers.

Les avis du CTE restent consultatifs. La Direction, qui a depuis la loi HPST plein pouvoir, respecte ou pas les avis émis.

En instance, deux logiques s'affrontent :

- Celle de la direction chargée de mettre en œuvre les économies drastiques et les restructurations,
- Celle du personnel hospitalier témoin de la réalité des besoins et porteur de revendications légitimes. Les élu(e)s SUD gardent leur entière indépendance d'expression lors des réunions de cette instance.

La vie d'un établissement n'est pas un long fleuve tranquille et les prochaines années seront décisives pour l'avenir.

Les directeurs se succèdent en ne restant jamais plus longtemps dans le même poste afin de mettre en œuvre les pires politiques gouvernementales sans jamais en essayer les plâtres !

La mise en place du plan libéral organisé par la loi HPST (loi Bachelot), la tarification à l'activité (T2A) et la pénurie chronique de personnel... sont autant d'enjeux sur lesquels nous devons faire peser notre action.

Dans ce contexte, le choix d'un syndicat résolument engagé dans les luttes et porteur des revendications collectives du personnel s'impose...

**Le 20 octobre 2011,
ne vous abstenez pas,**

**Votez
et Faites Voter** 

Le 20 octobre, ne vous abstenez pas, votez ...

Sud



- Quel établissement public de santé ou médico-social pour demain ?
- Quelles missions ?
- Quels moyens ?
- Quelles conditions de travail ?
- Quels métiers ?



**Ces questions
Concernent le C.T.E. !**



**Votez pour un
syndicalisme
qui ne se résigne pas !**

Votez *Sud*

**Le syndicalisme Solidaire,
Unitaire et Démocratique !**